

## PROCÈS-VERBAL

### UNIVERSITÉ DE MONCTON CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET DE LA RECHERCHE

Le 18 novembre 2016, 13 h 30  
Local 458, Pavillon Léopold-Taillon

#### Présences :

Ann Beaton (Psychologie)  
Roger Boudreau (Ingénierie)  
Lise Dubois (Présidente)  
Caissie Fournier (Représentante étudiante)  
Roxanne Gagné (Représentante étudiante)  
Grant Handrigan (École de kinésiologie et de loisir)  
Denise Merkle (Arts et sc. sociales : sciences humaines langues, linguistique et littérature)  
Marie-Andrée Pelland (Arts et sciences sociales : sciences sociales)  
Sébastien Plante (Shippagan)  
Gilles Robichaud (Sciences)  
Denis Roy (Droit)  
Lise Savoie (Travail social)  
Michel Soucy (Edmundston)  
Céline Surette (Sciences)  
François Vigneau (Vice-doyen)

#### Absences motivées :

Sonia Blaney (Sc. des aliments, nutrition et études familiales)  
Jimmy Bourque (Sciences de l'éducation)  
Suzanne Dupuis-Blanchard (Science infirmière)  
Jamel Ghouili (Ingénierie)  
Manon LeBlanc (Sciences de l'éducation)  
Gilles Marcoux (Administration)  
Patrice Nicolas (Arts et sc. sociales : beaux-arts)  
Andrée Roy (Administration)

Le quorum atteint, la réunion débute à 13 h 35. La doyenne souhaite la bienvenue à tous.

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R-01-CFESR-161118** : Denise Merkle, appuyée par Céline Surette, propose l'ordre du jour tel que présenté. Mis aux voix, l'ordre du jour est adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2016**

**R-02-CFESR-161118** : Roger Boudreau, appuyé par Denis Roy, propose que le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2016 soit adopté avec quelques corrections mineures. Mise aux voix, la proposition est adoptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2016**

**[5.] DOSSIERS DE L'ANNÉE 2016-2017**

**RECRUTEMENT EN FRANCE**

Une délégation quitte pour la France le 19 novembre pour des missions de groupes et individuelles de 5 villes en 5 jours avec un horaire chargé. Il faudra concevoir cet exercice sur plusieurs années et étendre le recrutement à la Belgique et à la Suisse. La fréquence pourra être réduite après 5 ou 6 ans de recrutement.

**PLANIFICATION ACADÉMIQUE**

Le rapport du VRER sur la planification académique rendu public en juin 2016 a été modifié et adopté au Sénat académique du 4 novembre dernier.

Les membres s'informent de la date où sera connu le successeur au décanat de la FESR. Le comité de sélection a remis son rapport et le recteur en fera l'annonce après la ratification de la recommandation du comité par le Conseil des gouverneurs dont la réunion est prévue pour le 10 décembre.

**4. RAPPORT DU COMITÉ DE NOMINATION DES PROFESSEURES, PROFESSEURS, CHERCHEUSES, CHERCHEURS, CLINICIENNES, CLINICIENS ASSOCIÉS ET RECONNAISSANCE DES GROUPES DE RECHERCHE**

Le vice-doyen présente aux membres un résumé des quatre demandes de professeurs associés et trois demandes de chercheuses et de chercheur associés.

**R-03-CFESR-161118** : François Vigneau, appuyé par Grant Handrigan, propose que le statut de professeur associé à l'École de kinésiologie et de loisir de monsieur Mathieu Bélanger soit renouvelé pour un mandat régulier de trois ans (1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2019). Mise aux voix, la proposition est adoptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R-04-CFESR-161118** : François Vigneau, appuyé par Lise Savoie, propose que le statut de professeur associé au Secteur sciences du campus de Shippagan de monsieur Jacques Gagnon soit renouvelé pour un mandat régulier de trois ans (1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2019). Mise aux voix, la proposition est adoptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R-05-CFESR-161118** : François Vigneau, appuyé par Denise Merkle, propose que le statut de professeur associé au Secteur sciences du campus de Shippagan soit accordé à monsieur Rodrigue Yossa Nouaga pour un mandat régulier de trois ans (1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2019). Mise aux voix, la proposition est adoptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R-06-CFESR-161118** : François Vigneau, appuyé par Gilles Robichaud, propose que le statut de professeur associé au Département de biologie soit accordé à monsieur Marc-André Villard pour un mandat régulier de trois ans, débutant exceptionnellement le 16 août 2016 et se terminant le 30 juin 2019. Mise aux voix, la proposition est adoptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R-07-CFESR-161118** : François Vigneau, appuyé par Denis Roy, propose que le statut de chercheuse associée au Département de chimie et biochimie de madame Nellie Gagné soit renouvelé pour un mandat régulier de trois ans (1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019). Mise aux voix, la proposition est adoptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R-08-CFESR-161118** : François Vigneau, appuyé par Ann Beaton, propose que le statut de chercheuse associée à l'École de psychologie soit accordé à madame Katherine Guérard pour un mandat régulier de trois ans (1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2019). Mise aux voix, la proposition est adoptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R-09-CFESR-161118** : François Vigneau, appuyé par Denise Merkle, propose que le statut de chercheur associé au Secteur sciences du campus de Shippagan soit accordé à monsieur Martin A. Mallet pour un mandat régulier de trois ans (1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2019). Mise aux voix, la proposition est adoptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. MODIFICATION À LA POLITIQUE DES PROFESSEURES, PROFESSEURS, CHERCHEUSES, CHERCHEURS, CLINICIENNES, CLINICIENS ASSOCIÉS ET CHERCHEUSES, CHERCHEURS INVITÉS (SUIVI DU SÉNAT)**

Après l'examen par le Sénat académique des politiques relatives aux professeures, professeurs, chercheuses, chercheurs, cliniciennes, cliniciens associés et chercheuses, chercheurs invités des modifications sont demandées.

La discussion des membres du Conseil porte essentiellement sur les deux points suivants :

**5.1 Suivi du Sénat sur l'inclusion des professeurs à la retraite**

Le Sénat académique suggère, dans la définition de la Politique de la FESR de professeur associé, l'inclusion des professeurs à la retraite. Dans le texte modifié présenté aux membres, on peut lire : « [...] aux personnes travaillant à l'extérieur de l'Université de Moncton ou **aux professeures ou professeurs à la retraite de l'Université de Moncton** ». On suggère de remplacer les mots « professeures ou professeurs à la retraite » par « personnes à la retraite ». On suggère également d'enlever la mention « de l'Université de Moncton ».

La nouvelle définition se lira comme suit : « Le statut de professeure ou professeur associé est attribué aux personnes travaillant à l'extérieur de l'Université de Moncton ou aux personnes à la retraite et qui peuvent offrir leur contribution [...] ».

### **5.2 Demande du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche**

Étant un partenaire important de l'UdeM dans l'axe Santé et en prévision de la participation active du Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick (CFMNB) dans l'éventuelle Maîtrise ès sciences (santé), il est proposé que le CFMNB soit considéré comme une faculté aux fins du processus de nomination des professeurs associés. Une brève discussion s'ensuit.

**R-10-CFESR-161118** : Marie-Andrée Pelland, appuyée par Céline Surette, propose que la définition de la Politique de la FESR sur les professeurs associés soit modifiée telle que proposée et soumise au Comité des programmes. Mise aux voix, la proposition est adoptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6. AJOUT AUX RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES DES DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLES : PLAN DE COURS**

Un projet de règlement sur le plan de cours aux cycles supérieurs est proposé aux membres. En mai dernier, le règlement 8.12 sur le plan de cours a été adopté par le Sénat académique et ajouté aux Règlements universitaires de premier cycle. Le règlement proposé 26.20 *Plan de cours* est presque identique à celui du premier cycle mais adapté aux cycles supérieurs.

Denise Merkle, appuyée par Lise Savoie, propose que le règlement 24.20 *Plan de cours* soit ajouté aux Règlements universitaires des deuxième et troisième cycles avec modifications. La proposition n'est pas mise aux voix. Une discussion s'ensuit.

Les membres sont d'avis que les objectifs de certains cours sont plus difficiles à définir dans un plan de cours de deuxième et troisième cycles compte tenu de la diversité des besoins et des intérêts des étudiantes et des étudiants et des moyens pédagogiques qui doivent être mis en œuvre au fil du cours pour y répondre. Selon les représentantes étudiantes, les étudiants ont des attentes quant aux cours; un plan de cours répond à un besoin et il constitue un bon outil. Un autre membre précise que les listes de lectures obligatoires de cours par exemple peuvent changer et qu'il peut être difficile de garder à jour un plan de cours s'il est remis en début de session.

Après avoir fait le constat que le projet de règlement proposé nécessite des rajustements pour mieux refléter les réalités des cycles supérieurs, Lise Dubois propose que la FESR consultera les comités des études supérieures et les étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs pour adapter le document. Le comité d'étude et de révision est mandaté de faire ce travail et de présenter les recommandations au Conseil.

## 7. POLITIQUE SUR LA CODIRECTION DE THÈSE

Les Règlements universitaires de deuxième et troisième cycles précisent les diverses modalités quant à la nomination et l'action de la direction de thèse. Les seules personnes habilitées à diriger des thèses à l'Université de Moncton sont les membres de l'Assemblée de la FESR et seuls les professeurs à l'emploi de celle-ci peuvent solliciter ce statut. Le recours à une codirection de thèse a pour objectif principal l'adjonction d'une expertise supplémentaire à la direction de thèse.

Il n'existe pas de définition de codirection dans les règlements universitaires ni de politique. Le Comité d'étude et de révision s'est chargé de préparer une politique. On intègre l'idée d'une entente formelle de codirection.

La politique est bien accueillie. Certaines précisions sont suggérées par les membres comme par exemple, l'arbitrage en cas de conflits ou de mésentente. La version finale sera remise au Comité des programmes en tenant compte des suggestions des membres du Conseil.

**R-11-CFESR-161118** : Lise Dubois, appuyée par Céline Surette, propose que la politique de la Faculté des études supérieures et de la recherche sur la codirection de thèse soit adoptée telle que modifiée. Mise aux voix, la proposition est adoptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 8. INFORMATIONS

La doyenne renseigne les membres des suivis prochains au Comité des programmes quant aux modifications ou à la création des programmes en éducation, sciences sociales, foresterie et en santé.

Le Comité des bourses est heureux d'annoncer que vingt bourses STGM-IS seront recommandées.

Le 15 novembre dernier, la FESR a reçu le président du CRSH, monsieur Ted Hewitt. La rencontre a permis d'apprendre que le budget du CRSH serait augmenté au cours des prochaines années. On annonce également la mise en place éventuelle d'occasions de financement supplémentaires permettant d'obtenir des subventions de petite taille.

## 9. AUTRES

Le calendrier des autres réunions en 2017 sont à prévoir avec le successeur de Lise Dubois. Les membres soulignent le travail extraordinaire de Lise Dubois durant son mandat à la FESR et la remercient. Applaudissement.

## 10. CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 20.